

Révision du PLU : exprimez-vous sur l'avenir de votre cadre de vi(II)e

Donnez votre avis sur la révision du PLU du 17 décembre 2024 au 21 janvier 2025.

Osny entre dans la dernière ligne droite de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Cette étape est marquée par une dernière concertation citoyenne, [l'enquête publique du 17 décembre 2024 au 21 janvier 2025](#), puis, d'ici au printemps 2025, par la validation officielle du PLU en Conseil municipal. On compte sur vous pour recueillir vos observations, afin de construire ensemble un développement urbain durable et harmonieux de notre commune.

Les 6 objectifs du PLU d'Osny

La ville nature : favoriser la biodiversité en ville en préservant et valorisant les éléments singuliers des milieux naturels et du paysage de la ville.

La ville exemplaire : faire d'Osny un territoire de référence en matière d'écologie urbaine.

La ville dynamique : conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement.

La ville accessible : favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables.

La ville solidaire : répondre aux défis d'un territoire de cohésion pour le bien-vivre ensemble.

La ville structurée : assurer un développement urbain, compact, durable, maîtrisé et équilibré.

Comment participer ?

Pendant toute la durée de l'enquête (du 17 décembre 2024 au 21 janvier 2025), l'ensemble des documents du PLU seront consultables à l'hôtel de ville et en ligne (*lien à venir*). Découvrez également les panneaux d'exposition au 1er étage de l'hôtel de ville.

Vous pourrez consigner vos observations sur un registre sur place ou à l'adresse mail : urba@ville-osny.fr

Il vous sera possible aussi de rencontrer le commissaire-enquêteur, Claire Chatauzel, qui tiendra des permanences en mairie :

- **Mardi 17 décembre 2024** de 14h à 17h à l'Hôtel de ville.
- **Samedi 21 décembre 2024** de 10h à 13h à la Médiathèque « MÉMO »
- **Samedi 11 janvier 2025** de 10h à 13h à la Médiathèque « MÉMO »
- **Mardi 21 janvier 2025** de 14h à 17h à l'Hôtel de ville

Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document qui nous concerne tous : il concrétise pour les 10 années à venir les grandes orientations en termes d'aménagement du territoire et de modes de vie. C'est un cadre global, une feuille de route qui formalise et met en cohérence les politiques publiques et les projets menés par la collectivité. C'est sur la base des règles définies par le PLU que sont acceptés ou refusés les permis de construire et les autorisations d'urbanisme, faisant de ce règlement un outil au service de l'amélioration du cadre de vie des Osnysois.

Bien plus qu'un arsenal réglementaire qui détermine des règles de constructions applicables en fonction des secteurs de la ville, c'est un vrai document de vision et planification urbaine.

Son contenu

- Un rapport de présentation avec diagnostic initial.
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), c'est la « colonne vertébrale » du PLU qui exprime les orientations politiques en matière d'habitat, de protection des espaces naturels, de développement économique, de déplacements etc.

- Un règlement écrit et un règlement graphique qui définit les différentes zones de la commune ainsi que les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).
- Des annexes techniques et administratives.

Entretien avec Jean-Michel Levesque, maire d'Osny

Un projet collectif pour imaginer notre ville à l'horizon 2025

Inf'Osny - Pourquoi la commune s'est-elle engagée depuis 2022 dans la révision de son PLU ?

Jean-Michel Levesque - Parce que le PLU n'est pas un document figé dans le temps ! Il est amené à évoluer pour s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires, et pour correspondre aux orientations choisies par l'équipe municipale. Datant de 2019, notre PLU était devenu obsolète, ne répondant plus à certains enjeux notamment environnementaux, voilà pourquoi nous nous sommes faits accompagner de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et du bureau d'études A4+A Architecture, pour procéder à sa révision, en concertation avec les Osnysois.

Inf'Osny - Quelles sont ses ambitions ?

J-M L. - Elles sont claires : préserver et valoriser davantage notre cadre de vie, faire d'Osny une ville plus durable et plus soucieuse de l'environnement, tout en permettant son développement. Car une commune qui n'évolue pas, c'est une commune qui se meurt !

Inf'Osny - Concrètement, quels sont les changements inscrits dans le PLU ?

J-M L. - Nous n'allons pas tous les détailler ici ! Nous avons, par exemple, ajouté des protections sur le bâti patrimonial, protégé les zones économiques comme le secteur de l'Oseraie, diminué les emprises au sol pour préserver les cœurs d'îlot, introduit un nouveau zonage NS* permettant le déploiement d'énergies renouvelables ou encore mis en place une OAP trame verte, bleue et noire pour relier par un corridor écologique les réservoirs de biodiversité. Une autre OAP, Paul Roth, afin de permettre la rénovation énergétique de l'école et l'aménagement de ce secteur

Inf'Osny - La ville a « carte blanche » pour faire tout ce qu'elle veut dans son PLU ?

J-M L. - Absolument pas ! Le PLU doit être compatible avec un certain nombre de documents supracommunaux : Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF), Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)... De plus, le PLU est soumis à consultation des « personnes publiques associées » (Préfecture, Département, Région, Autorité de l'Environnement...), enfin à son approbation finale par l'État.

Contact

urba@ville-osny.fr

Liens utiles

[Avis d'enquête publique - Révision du PLU - Donnez votre avis](#)